

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **124 (1998)**

Heft 25

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une entreprise – pour quoi faire ?

Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

439

Dans un exposé donné en 1996 à l'EPFL, Jean-Pascal Delamuraz, alors président de la Confédération, avait souligné le rôle joué en Suisse par les petites et moyennes entreprises (PME) dans la création d'emplois et relevé qu'au contraire, les grandes multinationales en supprimaient par dizaines de milliers dans notre pays¹. Les événements qui ont jalonné la vie économique suisse depuis lors n'ont pas marqué d'inversion de cette dernière tendance, il s'en faut de beaucoup.

La discussion qui avait suivi les propos de M. Delamuraz avait montré comment naissaient les PME « à l'ombre de l'EPFL », l'obstacle majeur à franchir étant leur financement initial. Après leurs études, suivies d'une formation avancée et des recherches aboutissant à un doctorat, les diplômés éprouvent le besoin d'appliquer les connaissances acquises dans des domaines de pointe et de les mettre sur le marché. Cet objectif ne pouvant pas être atteint dans le cadre de l'Ecole, souvent pas plus qu'au sein d'entreprises existantes dont la vocation n'est pas vouée aux nouvelles technologies, ces jeunes scientifiques sont conduits à fonder leur propre entreprise tout en maintenant le contact avec les instituts où ils se sont formés. La présence d'un parc scientifique à côté de l'EPFL a pour but de faciliter cette évolution.

Quelles motivations peuvent pousser à fonder une entreprise ? La principale est certainement la certitude d'offrir des services, des procédés ou des produits répondant à une demande orientée vers le progrès. Ce dernier peut résider dans une réduction des coûts ouvrant un plus large marché, dans une meilleure prise en compte de nouvelles exigences – par exemple en ce qui concerne le développement durable –, dans la création d'emplois ou dans une amélioration des conditions de travail. Il s'agit de montrer ce que l'on sait faire et de proposer des services concrets.

Il va de soi que ce programme n'est pas essentiellement philanthropique et que ses acteurs en attendent une rémunération correcte. S'il arrive que de tels créateurs d'entreprise connaissent un succès conduisant à la richesse, cette dernière n'est pas hautement probable et ne constitue pas la motivation de départ.

L'édition d'une revue comme *IAS* ne saurait pas davantage avoir la rentabilité comme but fondamental ; dans le contexte évoqué ci-dessus, elle peut se fixer comme objectif d'appuyer les PME nouvellement créées en les faisant connaître. C'est ce qu'elle fait depuis deux ans dans le domaine des nouvelles technologies, sans toutefois perdre de vue les contraintes économiques et le souci de minimiser les coûts.

En se concentrant sur les sujets rédactionnels « rentables » (générateurs de publicité pléthorique), *IAS* pourrait rejoindre d'autres publications avant tout axées sur le bénéfique. Mais aurait-il une raison d'être ? Au lecteur et aux PME auxquelles nous offrons une vitrine, ainsi qu'aux organes de la SIA le soin d'en juger. Quant à moi, mon opinion est faite : la lecture quotidienne de la presse nous montre les services rendus au pays par les entreprises dont la vocation est de maximiser les dividendes servis aux actionnaires, par exemple en supprimant, comme le mentionnait M. Delamuraz, 40 000 emplois en Suisse au bénéfice de la création de postes de moindre valeur dans des pays choisis pour leur plus faibles coûts du travail.

Les créateurs de PME auront tout loisir de méditer sur les difficultés qu'ils ont à obtenir des crédits de la part d'institutions « restructurées » et les milliards perdus dans des opérations spéculatives.

Les PME et les banques

Selon une récente étude de *PROGNOS*, sur un total de 27 milliards de francs, les crédits bancaires d'exploitation accordés aux PME ont été amputés de 7,4 milliards au cours des deux dernières années, ce qui met en péril l'existence de 44 000 d'entre elles, occupant 130 000 personnes.

A ces 27 milliards de crédits d'exploitation, comportant effectivement un risque pour les banques, s'ajoutent 153 milliards de crédits hypothécaires, sans lien direct avec l'encouragement à l'innovation, mais présentant des garanties concrètes.

Cela est à mettre en rapport avec le chiffre, mentionné par M. Delamuraz en 1996, de pertes de 19 milliards subies en période d'euphorie immobilière, consécutives à une appréciation du marché d'une coupable légèreté.

(Source : Service d'information de la Fédération patronale vaudoise N° 2209 du 24 novembre 1998)

¹ Voir *IAS* N° 14 du 19 juin 1996, p. 257 : « Le président de la Confédération, la Suisse et les ingénieurs de demain »